

Montreuil, le 23/01/2018

DRCPM

OBJET

Sous-direction production,  
gestion des comptes,  
fiabilisation

**Modification du champ d'application et du taux de versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)**

VLU-grands comptes et VT

*Texte(s) à annoter :*  
LCIRC-2017-000019

**Affaire suivie par :**  
ANGUELOV Nathalie,  
BLAYE DUBOIS Nadine,  
WINTGENS Claire

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, la Préfecture a créé la commune nouvelle de Chémery Chéhéry par fusion des communes de Chéhéry et de Chémery sur Bar à compter du 1er janvier 2017

Par délibération du conseil municipal du 14 janvier 2016, la commune de Chémery Chéhéry a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Par délibération du 28 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a décidé le retrait de la commune de Chéhéry du périmètre de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

La délibération a été transmise en date du 30 novembre 2017 et réceptionnée le 7 décembre 2017 mais cette exclusion s'applique à compter du 1er janvier 2016.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2015, la Préfecture a créé la commune nouvelle de Chémery Chéhéry par fusion des communes de Chéhéry et de Chémery sur Bar à compter du 1er janvier 2017

Par délibération du conseil municipal du 14 janvier 2016, la commune de Chémery Chéhéry a décidé d'adhérer à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Par délibération du 28 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a décidé le retrait de la commune de Chéhéry du périmètre de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole

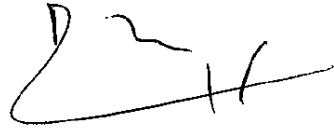
La délibération a été transmise en date du 30 novembre 2017 et réceptionnée le 7 décembre 2017 mais cette exclusion s'applique à compter du 1er janvier 2016.

Dans cette commune, aucun employeur n'est redevable du versement transport à compter du 1er janvier 2016

Les informations relatives au champ d'application, au taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau ci-joint.

**Nicolas DELAFORGE,**

**Directeur de la relation cotisant, de la production  
et de la maîtrise des activités**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Delaforge', written in a cursive style.

**CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT**  
(Art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

**CA ARDENNE METROPOLE**

**IDENTIFIANT N° 9300803**

COMMUNES CONCERNEES	CODES INSEE	CODE POSTAUX	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF
AIGLEMONT	08003	08090			
CHARLEVILLE MEZIERES	08105	08038			
LA FRANCHEVILLE	08180	08000			
MONTCY NOTRE DAME	08298	08090			
NOUZONVILLE	08328	08700			
PRIX LES MEZIERES	08346	08000			
VILLERS SEMEUSE	08480	08000			
WARCQ	08497	08000			
ARREUX	08022	08090			
BALAIVES ET BUTZ	08042	08160			
BALAN	08043	08200			
BAZEILLES	08053	08140			
BELVAL	08058	08090			
BOSSEVAL ET BRIANCOURT	08072	08350			
BOUTANCOURT	08079	08160			
CHALANDRY ELAIRE	08096	08160			
CHEVEUGES	08119	08350			
CLIRON	08125	08090			
DAIGNY	08136	08140			
DAMOUZY	08137	08090			
DOM LE MESNIL	08140	08160			
DONCHERY	08142	08350			
ELAN	08152	08160			
ETREPIGNY	08158	08160			
FAGNON	08162	08090	0,80 %	01/07/2017	CHAMPAGNE ARDENNE
FLEIGNEUX	08170	08200			
FLIZE	08173	08160			
FLOING	08174	08200			
FRANCHEVAL	08179	08140			
GERNELLE	08187	08440			
GESPUNSART	08188	08700			
GIVONNE	08191	08200			
GLAIRE	08194	08200			
HANNOGNE ST MARTIN	08209	08160			
HAUDRECY	08216	08090			
HOULDIZY	08230	08090			
ILLY	08232	08200			
ISSANCOURT ET RUMEL	08235	08440			
LA CHAPELLE	08101	08200			
LA GRANDVILLE	08199	08700			
LA MONCELLE	08294	08140			
LES AYVELLES	08040	08000			
LUMES	08263	08440			
NEUFMANIL	08316	08700			
NOUVION SUR MEUSE	08327	08160			
NOYERS PONT MAUGIS	08331	08350			
POURU AUX BOIS	08342	08140			
POURU ST REMY	08343	08140			
RUBECOURT ET LAMECOURT	08371	08140			
SAPOGNE ET FEUCHERES	08400	08160			

COMMUNES CONCERNEES	CODES INSEE	CODE POSTAUX	TAUX	DATE D'EFFET	URSSAF
SECHEVAL	08408	08150	0,80 %	01/07/2017	CHAMPAGNE ARDENNE
SEDAN	08409	08209			
ST AIGNAN	08377	08350			
ST LAURENT	08385	08090			
ST MENGES	08391	08200			
THELONNE	08445	08350			
TOURNES	08457	08090			
VILLERS CERNAY	08475	08140			
VILLERS SUR BAR	08481	08350			
VILLE SUR LUMES	08483	08440			
VIVIER AU COURT	08488	08440			
VRIGNE AUX BOIS	08491	08330			
VRIGNE MEUSE	08492	08350			
WADELINCOURT	08494	08200			

**Bénéficiaire du versement transport :**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ARDENNE METROPOLE  
BP 30559  
49 AV LEON BOURGEOIS  
08003 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX

**Comptable dont dépend le bénéficiaire :**

TRESORERIE MUNICIPALE DE  
CHARLEVILLE-MEZIERES  
33 RUE VOLTAIRE  
08003 CHARLEVILLE-MEZIERES

BDF CHARLEVILLE  
30001 00534 C0800000000 14

IBAN : FR38 3000 1005 34C0 8000 0000 014  
BIC : BDFEFRPPCCT